

SDEG 16
308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

BUDGET ANNEXE
2013
« TRES HAUT DEBIT »

BUDGET PRIMITIF



SDEG 16

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET SDEG 16

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET : Budget Annexe "Très haut débit"

ANNEE 2013

- I. Informations générales
 - p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 - p.3 B - Modalités de vote du budget
- II. Présentation générale du budget
 - p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 - p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 - p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 - p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 - p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes
- III. Vote du budget
 - p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
 - p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
 - p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 - p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 - p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	Jointes	Sans	Objet
IV - AUTRES ANNEXES			
A - Eléments du bilan			
p.15 A1 - Présentation croisée par fonction	X		
p.17 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X		
p.19 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X		
p.21 A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur	X		
A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme			X
A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes			X
p.22 A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type taux	X		
p.23 A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X		
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			X
A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier			X
A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie			X
A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours			X
p.24 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements			X
A4 - Etat des provisions			X
A5 - Etalement des provisions			X
p.25 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X		
p.26 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X		
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X		
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X		
A8 - Etat des charges transférées	X		
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X		
B - Engagements hors bilan			
p.27 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X		
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement			X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail			X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé			X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés			X
B1.6 - Etat des engagements reçus			X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			X
C - Autres éléments d'informations			
p.28 C1 - Etat du personnel	X		
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier			X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement			X
C3.2 - Liste des établissements publics créés			X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe			X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe			X
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.30 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			X
D2 - Arrêtés et signatures	X		

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE		SDEG 16		BP	
Budget Annexe "Très haut débit"		Budget Annexe "Très haut débit"		2013	
I - INFORMATIONS GENERALES					
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES					
				I	
				A	

Informations statistiques	Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :		0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

Potentiel fiscal et financier (1)	Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier	Fiscal	Financier
	0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs		Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)	
	Fiscal	Financier	Fiscal	Financier
1 Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	0,86	0,00	0,86	0,00
2 Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	0,86	0,00	0,86	0,00
4 Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,70	0,00	0,70	0,00
5 Encours de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"		BP		2013	
I - INFORMATIONS GENERALES					
MODALITES DE VOTE DU BUDGET					
				I	
				B	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2012.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit de la population fiscale et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. annexe 2 de l'article R.5711-3 du CGCT). Pour les communes des départements, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre, les ratios 1 à 6 sont facultatifs et les ratios 7 à 11 sont obligatoires.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	99 157,48	99 157,48
+		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
TOTAL		

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	99 157,48	99 157,48
---	-----------	-----------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	15 809 723,36	15 809 723,36
+		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
TOTAL		

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	15 809 723,36	15 809 723,36
--	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)	15 908 880,84	15 908 880,84
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprises nouvelles.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées et non mandatées (R-2311-11 du CGCT), et en recettes, aux recettes constatées et non mandatées (R-2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposés)
011	Charges à caractère général	202 773,00	0,00	74 846,00		74 846,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 806,00	0,00	10 154,00		10 154,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	212 579,00	0,00	85 000,00		85 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 995,22	0,00	14 157,48		14 157,48
67	Charges financières		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	219 574,22	0,00	99 157,48		99 157,48
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	219 574,22	0,00	99 157,48		99 157,48

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 157,48

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposés)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diff		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Bolations, subventions et participations	212 579,00		85 000,00		85 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante	212 579,00	0,00	85 000,00		85 000,00
76	Produits financiers	6 995,22		14 157,48		14 157,48
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	219 574,22	0,00	99 157,48		99 157,48
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00		0,00
	TOTAL	219 574,22	0,00	99 157,48		99 157,48

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 157,48

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Vote du budget primitif ou des décisions modificatives et du budget supplémentaire.
 (4) Si le régime d'investissement appliqué le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II	
B1	

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	74 846,00		74 846,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00		10 154,00
014	Atteuatiens de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	14 157,48	0,00	14 157,48
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		99 157,48	0,00	99 157,48
		+		
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				99 157,48

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 809 723,36
---	----------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	22 273,36	0,00	22 273,36
18	Compte de liaison - affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		15 809 723,36	0,00	15 809 723,36
		+		
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				15 809 723,36

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 809 723,36
---	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II	
B2	

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	85 000,00	0,00	85 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	14 157,48	0,00	14 157,48
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		99 157,48	0,00	99 157,48
		+		
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				99 157,48

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 809 723,36
---	----------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	4 693 482,00	0,00	4 693 482,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	11 093 968,00	0,00	11 093 968,00
18	Compte de liaison - affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 273,36	0,00	22 273,36
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		15 809 723,36	0,00	15 809 723,36
		+		
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
		=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				15 809 723,36

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 809 723,36
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communus, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement », les figures sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement », les figures sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (6) Seul le total des opérations d'équipement est figuré sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	202 773,00	74 846,00	
6231	Annonces et insertions	990,00	3 000,00	
62871	A la collectivité de rattachement	1 783,00	1 846,00	
6288	Autres services extérieurs	200 000,00	70 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 806,00	10 154,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	9 806,00	10 154,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) (a) = (011+012+014+65+656)	212 579,00	85 000,00	
66	Charges financières (b)	6 995,22	14 157,48	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 995,22	14 157,48	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	219 574,22	99 157,48	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	219 574,22	99 157,48	
				+
				0,00
				+
				0,00
				=
				99 157,48

RESTES A REALISER 2012 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 157,48

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Hors restes à réaliser.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre articles 676 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (8) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	212 579,00	85 000,00	
74758	Autres groupements	212 579,00	85 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	212 579,00	85 000,00	
76	Produits financiers (b)	6 995,22	14 157,48	
76238	Par d'autres tiers	6 995,22	14 157,48	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	219 574,22	99 157,48	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	219 574,22	99 157,48	
				+
				0,00
				+
				0,00
				=
				99 157,48

RESTES A REALISER 2012 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	99 157,48

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote H-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre articles 776 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 121 549,00	15 787 450,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 121 549,00	15 787 450,00	
	Total des dépenses d'équipement		15 787 450,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	11 136,66	22 273,36	
1641	Emprunts en euros	11 136,66	22 273,36	
	Total des dépenses financières	11 136,66	22 273,36	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	16 132 685,66	15 809 723,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 132 685,66	15 809 723,36	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
			+	
			RESTES A REALISER 2012 (11)	0,00
			+	
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 809 723,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I.B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote s'opère uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations et l'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des casiers d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Il s'agit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	4 693 482,00	4 693 482,00	
1321	Etat et établissements nationaux	1 000 000,00	1 000 000,00	
1322	Régions	1 191 446,00	1 191 446,00	
	Budget communautaire et fonds structurels	2 502 036,00	2 502 036,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 428 067,00	11 093 868,00	
1641	Emprunts en euros	11 428 067,00	11 093 868,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	16 121 549,00	15 787 450,00	
27	Autres immobilisations financières	11 136,66	22 273,36	
276348	Autres communes	11 136,66	22 273,36	
	Total des recettes financières	11 136,66	22 273,36	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	16 132 685,66	15 809 723,36	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 132 685,66	15 809 723,36	
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			
			+	
			RESTES A REALISER 2012 (10)	0,00
			+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 809 723,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I.B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote s'opère uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des casiers d'immobilisation »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Il s'agit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES REELLES												
Opérations financières	22 273,36											22 273,36
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36

RECETTES REELLES												
Total recettes de l'exercice	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 809 723,36

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES												
Total dépenses de l'exercice	99 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 157,48
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	99 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 157,48

RECETTES REELLES												
Total recettes de l'exercice	14 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	99 157,48
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	14 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	99 157,48

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les salles des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

15

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses réelles investissement		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	16 809 723,36
16	Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	15 787 450,00
RECETTES													
Total recettes réelles investissement		22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 787 450,00	0,00	16 809 723,36
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 693 482,00	0,00	4 693 482,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 093 968,00	0,00	11 093 968,00
27	Autres immobilisations financières	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses réelles fonctionnement		99 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 157,48
011	Charges à caractère général	74 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 846,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 154,00
66	Charges financières	14 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 157,48
RECETTES													
Total recettes réelles fonctionnement		14 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	99 157,48
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
76	Produits financiers	14 157,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 157,48

16

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	99 157,48	99 157,48
Dépenses de l'exercice	99 157,48	99 157,48
011 Charges à caractère général	74 846,00	74 846,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	10 154,00	10 154,00
66 Charges financières	14 157,48	14 157,48
RECETTES TOTALES (1)	14 157,48	14 157,48
Recettes de l'exercice	14 157,48	14 157,48
76 Produits financiers	14 157,48	14 157,48

(1) de l'exercice + restes à réaliser
B-1-1-B

17

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES	81 Services urbains	Total
RECETTES TOTALES (1)	85 000,00	85 000,00
Recettes de l'exercice	85 000,00	85 000,00
74 Dotations, subventions et participations	85 000,00	85 000,00

CHAPITRES	Sous-fonction 81
	816 Autres réseaux et services divers
RECETTES TOTALES (1)	85 000,00
Recettes de l'exercice	85 000,00
74 Dotations, subventions et participation	85 000,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser
B-1-1-B

18

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	22 273,36	22 273,36
Dépenses de l'exercice	22 273,36	22 273,36
Non individualisées en opérations	22 273,36	22 273,36
16 Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	22 273,36
RECETTES TOTALES (1)	22 273,36	22 273,36
Recettes de l'exercice	22 273,36	22 273,36
Non affectées aux opérations	22 273,36	22 273,36
27 Autres immobilisations financières	22 273,36	22 273,36

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement
B-1-1-B

19

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES	81 Services urbains	Total
DEPENSES TOTALES (1)	15 787 450,00	15 787 450,00
Dépenses de l'exercice	15 787 450,00	15 787 450,00
Non individualisées en opérations	15 787 450,00	15 787 450,00
23 Immobilisations en cours	15 787 450,00	15 787 450,00
RECETTES TOTALES (1)	15 787 450,00	15 787 450,00
Recettes de l'exercice	15 787 450,00	15 787 450,00
Non affectées aux opérations	15 787 450,00	15 787 450,00
13 Subventions d'investissement reçues (sau	4 693 482,00	4 693 482,00
16 Emprunts et dettes assimilées	11 093 968,00	11 093 968,00

CHAPITRES	Sous-fonction 81
	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES TOTALES (1)	15 787 450,00
Dépenses de l'exercice	15 787 450,00
Non individualisées en opérations	15 787 450,00
23 Immobilisations en cours	15 787 450,00
RECETTES TOTALES (1)	15 787 450,00
Recettes de l'exercice	15 787 450,00
Non affectées aux opérations	15 787 450,00
13 Subventions d'investissement reçues (sau	4 693 482,00
16 Emprunts et dettes assimilées	11 093 968,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement
B-1-1-B

20

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"		BP	2013
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)			
		IV	
		A2.1	

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2013	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	334 100,00	322 963,32	36 430,84	14 157,48	22 273,36
Après des organismes de droit privé (3)	334 100,00	322 963,32	36 430,84	14 157,48	22 273,36
CRCAM CHARENTE PERIGORD	334 100,00	322 963,32	36 430,84	14 157,48	22 273,36
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (3) (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM,...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 « opérations affectées à l'emprunt » doivent être inscrites.
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.
(3) A déduire en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"		BP	2013
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX			
		IV	
		A2.4	

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/2013) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2013	Capital restant dû au 31/12/2013	Niveau du vote du budget (4)	Intérêts à payer de l'exercice (5)	% par type de taux selon le capital restant dû au 31/12/2013
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat							
F 167ba - Emprunt 2012 - 334 100 € / 770005814721	CRCAM CHARENTE PERIGORD	334 100,00	322 963,32	300 689,96	4,57792	14 157,48	100,00%
TOTAL		334 100,00	322 963,32	300 689,96		14 157,48	100,00%
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (2)							
Emprunts avec options (3)							
TOTAL GENERAL		334 100,00	322 963,32	300 689,96		14 157,48	100%

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 10/1/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est pré-déterminé dans le contrat.

(3) Emprunts dont la possibilité de modifier le montant ou le échéancier est prévue dans le contrat.

(4) Pour les emprunts à taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(5) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP 2013
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.5

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2013	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		en (7) intérêts	en capital	
TOTAL GENERAL				334 100,00	322 963,32										14 157,48	22 273,36	2 856,55
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				334 100,00	322 963,32										14 157,48	22 273,36	2 856,55
1641 Emprunts en euros				334 100,00	322 963,32										14 157,48	22 273,36	2 856,55
F 167ba - Emprunt 2012 - 334 100 € / 70005814721	2012	X	CRCAM CHARENTE PERIGORD	334 100,00	322 963,32	15	T	F		4,57792	F		4,57792		14 157,48	22 273,36	2 856,55

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) taux annuel, tous frais compris.

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) s'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encaissement.

B-3-4-A21

23

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP 2013
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.9

		(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	322 963,32					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres type de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

B-3-4-A29

24

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		

A6.1 DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D					
		11 136,66	0,00	22 273,36 I	22 273,36
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C					
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	11 136,66	0,00	22 273,36 II	22 273,36
1641	Emprunts en euros	11 136,66	0,00	22 273,36	22 273,36
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
020	Dépenses imprévues (investissement)				

Op. de l'exercice I	22 273,36	D001	0,00	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV	22 273,36
Dépenses						

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations affectées à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		

A6.2 DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d					
		11 136,66	0,00	22 273,36 III	22 273,36
Autres recettes financières (b)					
276348	Autres communes	11 136,66	0,00	22 273,36	22 273,36

Opérations de l'exercice III	22 273,36	R001 (3)	0,00	Affectation R1068 (3)	CUMUL V	22 273,36
Recettes						

Op. de l'exercice III	22 273,36	D001	0,00	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV	22 273,36
Dépenses financières						
Recettes financières						
Solde (recettes - dépenses)						
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (C/2763) et charges transférées (D) (6) (7)						
Résultat hors charges transférées						

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et n/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2012 (3)	Proposition nouvelle	Vote (2)
16449	Opérations affectées à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) A insérer que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.
 (4) Hors comptes 1023, 10239 et 108.
 (5) Cas échéant, les charges peuvent être financées par emprunt.
 (6) Cas échéant, les dépenses peuvent être financées par emprunt.
 (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00	
- Provisions pour garanties d'emprunts	0,00	
TOTAL	0,00	99 157,48

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252.1 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013	IV C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	1	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	2	0
Directeur Général	A	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	3	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JN17B950102/C du 23 mars 1985
 (2) Catégories : A, B, ou C

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013	IV C1

AGENTS NON TITULAIRE (Emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
Directrice Adjointe	A	ADM	0	0,00	CDI
Total				0,00	

(1) CATEGORIES : A, B et C
 (2) SECTEURS ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 FIN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 SNT : Services sociaux
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 FST : Fédération sportive
 ENT : Enseignement
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)
 (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts
 (4) CONTRAT : Contrat à durée déterminée (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi
 3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel
 3-3 : article 3, 4ème alinéa : temps partiel permanent
 38 : article 38 : travailleurs handicapés permanents à temps non complet (31H30) dans le cadre de l'article 38
 47 : article 47
 110 : article 110
 A : autres (préciser)

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
IV	D2

Nombre de membres en exercice : 104
 Nombre de membres présents : 64
 Nombre de suffrages exprimés : 69
 VOTES : Pour : 69
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 6 décembre 2012

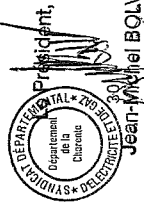
Présenté par le Président, Jean-Michel BOLVIN,
 A Angoulême, le 17 décembre 2012
 Le Président, Jean-Michel BOLVIN,


 A Angoulême, le 17 décembre 2012

Les membres du Comité syndical,



Certifié exécutoire par le Président, Jean-Michel BOLVIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18 DEC. 2012, et de la publication
 A Angoulême, le 17 décembre 2012



IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
IV	D2

